

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 7 MARS 2022**

Le lundi 7 mars 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Martinet Céline – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude (arrivée à 19h55), Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absent excusé ayant donné procuration :

Madame Curiallet Laura a donné pouvoir à Madame Burlet Brigitte

Hervé Besson est élu secrétaire.

Délibération 11-2022 : Location à usage professionnel de la salle du RAM :

Vote pour : 14 + 1

Madame Le Maire :

- rappelle l'utilisation de la salle du RAM à savoir le mardi matin pour le LAEP (lieu accueil enfants parents) et le vendredi matin pour le relais des assistantes maternelles.
- informe d'une demande de location à la demi-journée de façon ponctuelle pour une professionnelle exerçant une activité paramédicale
- souhaite que les locaux communaux puissent être utilisés de façon plus importante
- propose de louer la salle en appliquant un tarif de location unique de 15€ TTC la demi-journée comprenant la mise à disposition de la salle et les fluides ; le ménage devant être fait par l'utilisateur avant sa sortie.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise la location de la salle uniquement à des professionnels appartenant au corps médical et paramédical
- fixe le tarif de location unique à 15€ TTC la demi-journée
- autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Délibération 12-2022 : Musée de l'ours des cavernes : approbation des tarifs :

Vote pour : 14 + 1

Madame Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification de tarifs existants et création de nouveaux tarifs, comme indiqué en annexe.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes

Délibération 13-2022 : Approbation de la charte du parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037 :

Vote pour : 14 + 1

Le Parc naturel régional de Chartreuse doit renouveler son label à l'échéance de mai 2023. La procédure de renouvellement a débuté en 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2022-2037.

La Charte 2022-2037, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 74 communes, 3 villes-portes, 7 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement de la Chartreuse en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037, adressé par le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse le 5 mars 2022 et en avoir délibéré :

- approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
- autorise le maire ou son représentant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Anne LENFANT

